

## Question écrite no 3341

**REALISATIONS CONCRETES DU POSTULAT NO 385 ? (VERS UNE MEILLEURE REPRESENTATIVITE FEMMES-HOMMES AU PARLEMENT JURASSIEN)**

Aline Nicoulin (PLR)

**Réponse du Gouvernement**

---

La question porte sur la réalisation du postulat n° 385, intitulé "Vers une meilleure représentativité femmes - hommes au Parlement jurassien".

Le Gouvernement répond ainsi à la question posée.

Est-ce que le Gouvernement peut nous lister toutes les réalisations concrètes qui ont été mises en œuvre lors des élections parlementaires du 18 octobre dernier ?

Afin de répondre audit postulat, la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes a réuni les partis politiques sous la forme d'un Groupe interpartis qui a tenu sa première séance le 5 juin 2019. Cette première rencontre a permis d'identifier les mesures en place et celles à développer. Il a donc été convenu que le rapport serait rendu suite aux élections cantonales de 2020, laissant ainsi le temps de développer une stratégie et d'en mesurer l'impact à l'issue du scrutin. Les principales actions mises sur pied par la déléguée à l'égalité sont les suivantes :

Une formation « Femmes et politique » a été organisée et la thématique a été choisie en marge des élections cantonales de 2020, selon les discussions menées avec le Groupe interpartis, à savoir la communication avec les médias et l'art de communiquer pour convaincre. Au total, 9 femmes y ont pris part. A noter que la même formation ouverte aux hommes a été annulée, faute d'inscriptions suffisantes.

Une charte interpartis pour une représentation équilibrée entre femmes et hommes dans les instances politiques jurassiennes a été élaborée, puis largement diffusée. L'ensemble des partis en lice pour les élections cantonales de l'automne 2020 ont apposé leur logo. A noter que la formation « Avenir de Bonheur » n'a pas pu figurer sur la charte, en raison du calendrier, mais a été associée à la démarche lors de communications officielles.

Une soirée a été organisée pour féliciter les candidates lancées dans la campagne et leur apporter un soutien. L'intervenante a donné aux personnes présentes quelques clés sur l'art de briser la glace, aussi appelé « small talk », pour mieux réseauter. Cette soirée devait se terminer par une mise en pratique lors de l'apéritif, partie qui a dû être annulée en raison de la situation sanitaire.

En raison de la COVID-19, plusieurs actions ont dû être annulées ou sensiblement réduites, à savoir : élaboration et distribution d'un pin's, une soirée de lancement pour les élections, qui devait réunir l'ensemble des actrices et acteurs politiques ainsi que la population et un déjeuner-réseau avec l'association alliance F dont l'un des objectifs est de garantir une représentation égale des femmes et des hommes au sein des parlements cantonaux et municipaux. La soirée prévue pour féliciter toutes les candidates et tous les candidats lancé-e-s dans la campagne et leur apporter un soutien s'est déroulée le 17 septembre 2020. Toutefois, en raison des restrictions sanitaires, seules les candidates ont finalement été conviées.

Le Parlement est nanti parallèlement à la réponse à la présente question écrite du rapport au postulat no 385. Celui-ci recense l'ensemble des réflexions menées dans le but de favoriser la représentation entre femmes et hommes dans les instances politiques ainsi que les actions mises sur pied en vue des élections cantonales.

Pour des informations plus détaillées, le Gouvernement vous renvoie audit rapport.

Delémont, le 9 février 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'GWR', is written above the text.

Certifié conforme par la chancelière d'Etat

Gladys Winkler Docourt

## **RAPPORT DU GOUVERNEMENT AU POSTULAT DE MONSIEUR CHRISTOPHE TERRIER, DÉPUTÉ (VERTS ET CS-POP), INTITULÉ « VERS UNE MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ FEMMES-HOMMES AU PARLEMENT JURASSIEN » (N°385)**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Lors de sa séance du 5 septembre 2018, le Parlement jurassien a accepté le postulat n°385 « Vers une meilleure représentativité femmes-hommes au Parlement jurassien ». Un groupe de travail interpartis a ainsi été réuni sous l'égide de la Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes (EGA), afin de s'interroger sur les moyens d'actions à mettre en œuvre pour promouvoir une meilleure représentativité femmes-hommes dans les instances politiques jurassiennes. Tous les partis politiques représentés<sup>1</sup> au Parlement jurassien ont répondu favorablement. L'Association interjurassienne grève des femmes y a également été associée dès novembre 2019.

Les premiers échanges ont porté sur la situation au niveau suisse et cantonal, puis sur les moyens existants au sein de l'Etat et sur les mesures prises par les partis politiques jurassiens. Ces réflexions ont confirmé que les partis politiques jouent un rôle évident et prépondérant dans l'engagement des femmes en politique afin de les intégrer à la définition des thématiques de l'agenda politique jurassien. Divers obstacles ont également été évoqués.

Face à ce constat, différentes pistes pouvant favoriser la représentativité des femmes en politique ont été proposées :

- Réorganiser les espaces tels que la configuration de la salle du Parlement ;
- Réviser les statuts des partis politiques pour y introduire le principe de l'égalité ;
- Nommer davantage de femmes dans les commissions et groupes de travail (cf. directives du 27 septembre 1994) ;
- Prévoir des formations pour les membres femmes et hommes des instances politiques ;
- Aménager des horaires de séances permettant une meilleure conciliation avec la vie familiale ;
- Valoriser des cours civiques sensibles au genre ;
- Introduire des quotas ;
- Poursuivre les formations organisées par EGA ;
- Introduire des formations en développement personnel ;
- Valoriser l'attractivité de l'engagement public ;
- Etablir un sondage auprès des femmes engagées en politique afin d'identifier quel a été l'élément déclencheur ;
- Prévoir des heures de décharge dans l'activité professionnelle (CCT et informations) ;

<sup>1</sup> Les député-e-s indépendant-e-s ont reçu l'invitation mais n'y ont pas donné suite.

- Rencontrer les associations pour susciter l'intérêt des membres à l'engagement public ou recruter de potentielles candidates.

### **Congés pour l'exercice d'une charge publique**

La loi sur le personnel de l'Etat (RSJU 173.11) permet aux employé-e-s de l'Etat qui exercent une charge publique (membre d'un législatif, d'un exécutif, d'une commission d'une collectivité publique ou mandat à caractère syndical) telle que celle de député-e ou député-e suppléant-e de bénéficier de congés payés pour assumer cette charge publique, après avoir annoncé la charge publique exercée, comme l'exige la loi. Pour ce faire, l'employé-e doit remplir un formulaire d'annonce dans lequel elle-il exprime les besoins effectifs de congés (le maximum étant fixé à 15 jours par an). Ces congés sont octroyés pour permettre à l'employé-e de prendre part à des séances ou d'effectuer des interventions qui ne peuvent être fixées en dehors de son horaire de travail planifié. Les congés ne peuvent pas être accordés pour la préparation de séances, l'étude de dossiers ou la rédaction de correspondance. Le Service des ressources humaines accorde généralement ces congés sans autres difficultés, sous réserve d'incompatibilité. Concernant les enseignant-e-s, le Service de l'enseignement et le Service de la formation postobligatoire coordonnent en collaboration avec les directions d'écoles les remplacements pour les leçons durant lesquelles les enseignant-e-s sont absent-e-s pour l'exécution de charges publiques. D'une manière générale, les collaborateur-trice-s de la fonction publique (aux échelons communal, cantonal et fédéral) disposent ainsi d'allègements en temps pour se consacrer à une charge publique, de sorte que le temps pris n'empiète pas trop sur la vie privée et familiale, en particulier. Le droit privé ne prévoit pas de telles possibilités.

### **Cours civiques sensibles au genre**

Les cours civiques destinés aux élèves de 9 à 11e HarmoS sont préparés par les enseignant-e-s en fonction notamment de l'actualité. Aucun support cantonal n'existe; de ce fait, l'enseignant-e reste assez libre pour en définir le contenu. EGA a ainsi élaboré un fascicule, validé par l'équipe pédagogique du Service de l'enseignement, dans lequel est rassemblé du matériel pédagogique destiné à tous les degrés HarmoS. Le contenu est extrait, en grande partie, des nouvelles publications de « L'Ecole de l'égalité », afin de permettre au corps enseignant d'aborder la notion de genre lors des cours civiques. Ce matériel a été remis aux enseignant-e-s début août 2020, leur laissant le temps nécessaire pour préparer leurs cours, notamment en vue des élections cantonales de 2020. Les élèves sont ainsi sensibilisés aux enjeux, sans distinction de genre. Les effets n'étaient bien évidemment pas visibles pour les élections 2020, mais on peut espérer que petit à petit, les jeunes en âge de se porter candidat-e-s se prêtent à l'exercice, sans que leur genre ne constitue un obstacle.

### **Rôle des partis politiques**

Force est de constater que la structure du parti et le degré de participation des femmes ont un impact direct sur l'efficacité et l'engagement du parti en faveur de l'égalité des sexes. Bien que favorables à la participation des femmes, les partis politiques restent souvent dominés par les hommes. Un certain équilibre entre les sexes passe par l'établissement de règles internes visant à améliorer la proportion de femmes dans ses différentes instances: direction politique, commissions, groupes de travail, conseils de fondation. La présence de

femmes dans les plus hautes instances du parti est importante, notamment pour que leur point de vue soit pris en compte lors de l'élaboration des politiques, des priorités et des stratégies du parti. Les perspectives d'autonomie politique des femmes sont donc largement dépendantes de leur présence au sein des partis politiques et de la façon dont ces derniers encouragent et renforcent leur participation et l'accession à des postes à responsabilités.

Or l'examen des statuts des partis politiques jurassiens a mis en évidence que le principe de l'égalité n'y figure pas de manière systématique. EGA a donc rappelé que cette prise en compte permet de favoriser une meilleure représentation des femmes tant parmi leur électorat que parmi leurs instances dirigeantes ; cela témoigne de l'importance que le parti accorde à ce sujet en fournissant un cadre clair de la vision du parti et des règles pour y parvenir. Des exemples de statuts étaient par ailleurs à disposition.

Cela étant, le principe du mentorat est souvent utilisé par les partis politiques jurassiens, puisqu'il représente un moyen efficace pour former, soutenir et mettre en réseau les candidates, avant et après leur élection. Il motive les femmes car au-delà d'un accompagnement sur des stratégies gagnantes, elles apprécient ces relations axées sur le savoir-vivre et le savoir-être en politique. C'est aussi une occasion pour elles de développer une culture de réseau et de soutien à l'intérieur du parti. Il appartient donc aux partis politiques de poursuivre et développer cette pratique.

### **Représentation des femmes dans les mandats étatiques**

Une motion intitulée « Une vraie place pour les femmes en politique ? On commence par les commissions, groupes de travail et représentants de l'Etat dans les organes dirigeants » (motion n° 1275) a été largement acceptée par le Parlement le 18 décembre 2019, par 47 voix contre 2 et 9 abstentions. Elle demande que la part de représentation des femmes nommées par le Gouvernement dans les mandats étatiques soit ancrée dans la loi et se situe entre 40 et 60%. Le dépôt de cette motion fait notamment suite aux discussions menées au sein du groupe interpartis sur la nécessité de susciter des vocations chez les femmes, en les nommant déjà dans des commissions. Le Gouvernement a d'ores et déjà anticipé les effets de la motion en requérant des services qu'ils veillent à respecter un quota de 40% au moins de femmes lorsqu'ils composent des commissions et groupes de travail nommés par le Gouvernement ainsi que lors de la nomination de représentant-e-s de l'Etat au sein de personnes morales.

### **Mesures prises en vue des élections cantonales de 2020**

EGA a élaboré un concept pour une campagne de communication appelée « 50/50 », qui entend promouvoir l'égalité, la parité ou la mixité lors de ses différentes actions et, ce, dans des domaines variés.

En marge des élections cantonales de 2020, EGA souhaitait débiter cette campagne avec le domaine « Politique » et y associer pleinement les partis politiques ainsi que l'Association grève des femmes. L'objectif était de promouvoir un Parlement jurassien paritaire (50/50) pour la prochaine législature, concrétisant ainsi la mission d'EGA, le contenu du postulat no 385, ainsi que les réflexions du Groupe interpartis. Malheureusement, en raison de la COVID-19, plusieurs actions ont été annulées et, d'autres, sensiblement réduites.

Cette campagne comprenait diverses actions dont les détails et l'état de leur réalisation sont énumérés ci-dessous :

- **Elaboration et distribution d'un pin's 50/50**  
Le lancement et la distribution du pin's ont été reportés et se feront dans le cadre des prochaines campagnes d'EGA visant à promouvoir l'égalité, dont celle pour les élections communales de 2022.
- **Elaboration et distribution d'une charte interpartis**  
Une charte interpartis pour une représentation équilibrée entre femmes et hommes dans les instances politiques jurassiennes a été élaborée par EGA (cf. annexe). L'ensemble des partis en lice pour les élections cantonales de cet automne ont apposé leur logo. La parité sur les listes n'a toutefois pas été mentionnée dans les engagements pris par les partis. En effet, plusieurs formations ont fait part de leurs difficultés à recruter suffisamment de femmes pour atteindre cet objectif. A noter que la formation « Avenir de Bonheur » n'a pas pu figurer sur la charte, en raison du calendrier, mais a été associée à la démarche lors de communications officielles.
- **Soirée pour le lancement de la campagne**  
Prévue en mai, cette soirée devait réunir l'ensemble des actrices et acteurs politiques ainsi que la population. Elle aurait lancé la campagne en présence des membres du Groupe interpartis, avec la diffusion de la charte et la distribution du pin's. Diverses interventions devaient également ponctuer la soirée pour promouvoir une représentation plus équilibrée entre femmes et hommes en politique.
- **Formation « Femmes et politique »**  
EGA organise cette formation chaque année depuis 2013. La thématique a été choisie en marge des élections cantonales de 2020 et selon les discussions menées avec le Groupe interpartis. Organisée en septembre, elle comportait quatre modules de 2h30, deux sur la communication avec les médias et deux sur l'art de communiquer pour convaincre. Au total, 9 femmes y ont pris part. A noter que la même formation ouverte aux hommes a été annulée, faute d'inscriptions suffisantes. Les membres du Groupe interpartis se sont par ailleurs engagé-e-s à s'approcher de leur parti respectif pour financer les coûts de la formation qui s'élevaient à 150 francs.
- **Soirée de soutien pour les candidates et candidats**  
Cette soirée avait pour but de féliciter tou-te-s les candidat-e-s s'étant lancé-e-s dans la campagne et leur apporter un soutien. Celle-ci a eu lieu le 17 septembre 2020. Toutefois, en raison des restrictions sanitaires, seules les candidates ont finalement été conviées. L'intervenante a donné aux personnes présentes quelques clés sur l'art de briser la glace, aussi appelé « small talk », pour mieux réseauter. Cette soirée devait se terminer par une mise en pratique lors de l'apéritif, partie qui a dû être annulée en raison de la situation sanitaire.

#### **Déjeuner-réseau**

Prévu avant les élections cantonales, ce déjeuner-réseau qui devait accueillir l'association alliance F qui s'engage en faveur de l'égalité des sexes dans la société, l'économie et la politique, a dû être lui aussi reporté. Alliance F venait présenter sa campagne « Helvetia vous appelle ! ».

Ce projet non partisan a pour objectif de garantir une représentation égale des femmes et des hommes au sein des parlements cantonaux et municipaux. Si la situation sanitaire le permet, ce déjeuner-réseau sera organisé, au premier semestre 2022, en marge des élections communales.

## **Organisation et fonctionnement du Parlement**

Une rencontre a été organisée avec le Secrétaire du Parlement afin de savoir ce que fait ou peut faire le Parlement, en tant qu'institution, pour encourager et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

La formation continue constitue une piste concrète et valable pour renforcer les compétences des personnes élues et la confiance des députées femmes. A terme, cela pourrait inciter davantage de femmes doutant d'avoir les compétences à se présenter, sachant qu'elles seront formées aux enjeux et qu'elles noueront des réseaux sur lesquels s'appuyer pour le travail parlementaire. L'organisation de formations pour les élu-e-s jurassien-ne-s se concrétisera au début de la présente législature (2021-2025). Celles-ci porteront notamment sur l'organisation de l'Etat, les autorités judiciaires, les relations avec les médias, les tâches dévolues au Parlement quant à la surveillance de l'administration, les finances publiques, le budget ou encore le système de santé. La prise en compte de la dimension de genre dans le travail des parlementaires et lors de l'établissement des politiques publiques sera également évoquée.

Les parlements commencent à introduire des changements en faveur d'un environnement plus compatible avec la vie de famille. Le Secrétariat du Parlement jurassien reste également attentif aux besoins des député-e-s dans ce domaine et offre la possibilité d'aménager des espaces, si nécessaire. C'est d'ailleurs le cas pour les mères allaitantes. Il est aussi prévu d'installer une table à langer dans l'une des toilettes du Parlement.

La composition du Parlement s'est sensiblement modifiée ces dernières années. Elle comprend beaucoup de femmes et d'hommes qui ont des enfants à charge. A ce titre, il est pertinent de permettre aux parlementaires de mieux concilier vie politique et vie professionnelle et familiale et cela passe notamment par la compatibilité des horaires avec la vie de famille. C'est pourquoi, en Suisse, un nombre important de parlements, dont le Parlement jurassien, alignent les séances sur les vacances scolaires. Néanmoins, plusieurs membres du Groupe interpartis ont proposé que l'institution aille plus loin en ce qui concerne la compatibilité de la vie familiale et professionnelle avec le mandat parlementaire et l'organisation de l'activité parlementaire. Dans ce dossier, le Secrétariat a proposé au Groupe interpartis de rédiger une lettre à l'attention des député-e-s afin de proposer des approches d'amélioration ou d'adaptation, dans la perspective des modifications législatives régissant l'organisation du Parlement, votées à l'automne 2020. Cette proposition n'ayant pas fait l'unanimité auprès des membres a été abandonnée. Toutefois, les membres favorables à l'idée ont été invité-e-s à solliciter directement les groupes parlementaires de leur parti respectif ; à ce jour, aucune proposition ou intervention parlementaire n'a été déposée.

Les parlements sont initialement des institutions créées par et pour des hommes, dans lesquelles les « opinions des hommes » et les « pratiques masculines » ont historiquement prédominé. Toutefois, il y a lieu de s'interroger sur de nouvelles pratiques, structures et procédures afin de créer un espace non-discriminant et propice à la prise de parole.

## **Conclusion et pistes d'actions futures**

Les résultats des élections cantonales pour la législature 2021-2025 au Parlement affiche un bilan contrasté. Alors que la proportion de femmes élues reste inchangée par rapport au début de la précédente législature, avec 15 députées, la part de suppléantes a quant à elle doublé et compte 14 femmes. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer ce résultat :

Les partis politiques ont dû faire face aux conséquences de la situation sanitaire et mener une campagne différente, avec des contacts moins directs avec la population. La distribution de la charte n'a pas pu se faire aussi largement que souhaitée, de même que sa promotion. A cet effet, il est d'ailleurs à relever que les engagements pris par les formations politiques dans la charte ont été majoritairement suivis, comme celui de garantir des places sur les listes offrant aux femmes intéressées une chance d'être élues.

D'autres mesures, cependant, pourraient être renforcées à l'avenir pour rendre les femmes plus visibles et présentes dans les campagnes médiatiques : qu'elles soient davantage présentes sur les affiches et davantage sollicitées pour des entretiens, interviews ou autres tables rondes, etc. Dans tous les cas, les résultats démontrent bien qu'il y a toujours un biais systémique dans notre système électoral qui favorise les hommes de façon disproportionnée.

En outre, l'ensemble des actions planifiées par EGA n'ont pas pu être mises en place en raison de la COVID-19, rendant ainsi moins visible toute la stratégie conceptualisée et réfléchie pour une meilleure représentativité des femmes en vue des élections cantonales.

Les échanges entre les diverses forces politiques sur les différentes pratiques visant à encourager la représentation des femmes en politique et réfléchir de manière concertée sur les moyens d'action à mettre en œuvre se sont révélés positifs. Bien que les visions ne soient pas toujours les mêmes, dans l'ensemble, les partis se rejoignent pour signaler l'importance de mener des actions au sein de leur structure ou plus globalement au niveau du canton, de manière à tendre vers plus d'égalité. Le succès de la motion no 1275 démontre que les partis politiques sont conscients du rôle qu'eux-mêmes et l'Etat ont à jouer dans la concrétisation des enjeux égalitaires.

Sur ce plan, il est important de poursuivre des échanges réguliers au sein d'un groupe interpartis, qui conduisent indiscutablement à une réelle plus-value pour la mise en place d'actions concertées. En effet, une collaboration étroite avec les partis politiques et une implication forte de ces derniers dans la mise en œuvre de mesures restent des leviers importants.

Un questionnaire sera par ailleurs prochainement transmis à toutes les candidates aux élections cantonales 2020 afin d'identifier les indicateurs favorisant les femmes à se lancer en politique, mais également les obstacles pouvant se dresser lors d'une campagne électorale. Les résultats constitueront une base solide pour de futures actions et, ce, notamment en vue des élections communales de 2022.

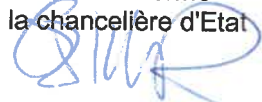
Au vu de ce qui précède, le Gouvernement considère avoir satisfait aux requêtes de ce postulat qui, en conséquence, peut être classé.

Le Gouvernement vous présente, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les député-e-s, ses salutations distinguées.

Delémont, le 9 février 2021

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt